

(N° 81.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 24 MAI 1893.

Rapport de la Commission de l'Intérieur et de l'Instruction publique, chargée d'examiner le Projet de Loi portant érection de la commune de Pède-Sainte-Gertrude (Brabant).

*(Voir les nos 46 et 59, session de 1892-1893, de la Chambre des Représentants.)*

Présents : MM. le Baron SURMONT DE VOLSBERGHE, Président-Rapporteur ;  
SOUPART, BONNET, COGELS et le Baron D'HUART.

MESSIEURS,

Votre Commission, prenant en considération les observations présentées dans la séance du 23 de ce mois par M. Van Halteren, estime qu'il y a lieu de renvoyer la loi au Gouvernement pour résoudre les questions de juridiction et de ressort que cette loi soulève.

Les faits antérieurs rappelés par l'honorable sénateur de Bruxelles font désirer que ces questions soient résolues d'une manière définitive et à tous les points de vue.

*Le Président-Rapporteur,*  
Baron SURMONT DE VOLSBERGHE.